Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [92] (2004)

Heft: 1481

Artikel: Ruth Dreifuss dit : "Il faut renvoyer la 11ème révision de l'AVS à son expéditeur !"

Autor: Dreifuss, Ruth

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282713

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ruth Dreifuss dit:

«Il faut renvoyer la 11ème révision de l'AVS à son expéditeur!»

Avant que Ruth Dreifuss n'entre au gouvernement en mars 1993, l'élévation de l'âge de la retraite des femmes (de 62 à 64 ans) avait déjà été décidée par le Parlement, comme l'essentiel de la 10ème révision de l'AVS. Une fois conseillère fédérale chargée du délicat dossier de l'AVS, elle a fait ce qu'elle a pu pour combattre cette révision devant le Parlement. Mais les avancées que représentaient le *splitting* et le bonus éducatif lui paraissaient telles qu'elle n'était pas d'avis qu'il fallait voter contre cette 10ème révision. Par ailleurs, elle n'a jamais pensé qu'il était possible de réaliser l'égalité de l'âge de la retraite à 62 ans et c'est la raison – outre la décision du Conseil fédéral – pour laquelle elle n'a pas soutenu l'initiative dite du rattrapage. En ce qui concerne la 11ème révision, Ruth Dreifuss a mené une bataille déterminée, pied à pied, pour une retraite flexible, d'abord devisée à 900 millions de francs, puis à 800, puis à 400... Aujourd'hui, l'ancienne conseillère fédérale votera contre la 11ème révision le 16 mai. Ses raisons.

PROPOS RECUEILLIS PAR ANDRÉE-MARIE DUSSAULT ET EMMANUELLE JOZ-ROLAND

Pourquoi êtes-vous opposée à la 11ème révision de l'AVS?

Je n'estime pas qu'elle soit détestable en tout point. Mais j'y suis opposée parce qu'elle n'est pas équilibrée. La 10ème révision - même si on nous faisait payer cher ce qui était concédé aux femmes (bonus éducatif et splitting) - avait le mérite de prendre en compte, du moins en partie, les revendications féminines et de la gauche. Il y avait dans cette révision des éléments négatifs et positifs. Tout le monde n'était pas d'accord sur le poids des uns par rapport aux autres, mais il y avait quelque chose dans les deux plateaux de la balance. En revanche, la 11ème révision est totalement unilatérale, réduisant des prestations sans tenir compte des nouveaux besoins, notamment celui d'une retraite flexible accessible également aux personnes ayant des bas revenus, aux personnes exclues de la prévoyance professionnelle, en premier lieu aux femmes à qui on imposerait les sacrifices les plus lourds. Dans ce sens, la 11ème révision est un dictat de la droite et il faut la renvoyer à son expéditeur. Par ailleurs, je suis favorable à l'augmentation de la TVA pour permettre à l'AI de retrouver un équilibre financier et pour faire la démonstration que, lorsque l'AVS aura besoin d'un financement additionnel, on sera disposé à le lui accorder. Dire oui à l'augmentation de la TVA, c'est signaler clairement aux chantres du «moins d'Etat» que l'on veut la pérennité des assurances sociales.

Que pensez-vous de l'élévation de l'âge de la retraite des femmes?

A terme, je ne suis pas opposée à une retraite à 65 ans pour les deux sexes. Ce qui compte avant tout, c'est de prévoir ces transitions progressivement, de s'adapter au rythme de l'évolution sociale, des progrès de l'égalité dans le monde du travail et dans la famille. Malheureusement, la 10ème révision de l'AVS a inauguré une transition trop brutale et injuste, puisqu'une personne née en décembre 1942 recevra sa rente un an avant une personne née en janvier 1943. Mais il était difficile de rompre avec ce système dans la 11ème révision. Plus grave est à mes yeux le fait que cette 11ème révision ne réalise pas la promesse, faite par le Parlement lors de la 10ème révision, de favoriser la flexibilité quant à l'âge de la retraite. On constate aujourd'hui que partir plus tôt à la retraite est un luxe que seules les personnes bénéficiant de hauts revenus peuvent se permettre. C'est le monde à l'envers: ce sont les personnes qui travaillent le plus dur, pour les moins bons salaires qui ont absolument besoin de pouvoir se retirer du marché du travail plus tôt.

«La lutte contre la pauvreté des personnes âgées n'est pas encore gagnée... Et la 11ème révision de l'AVS ne nous rapproche pas de ce but. Au contraire!»

Malgré tout, y a-t-il des aspects positifs à cette 11ème révision?

Je souhaite son rejet, voilà qui est clair. Mais je ne souhaite pas que l'on bloque à tout jamais la discussion sur certains de ses aspects. Par exemple, la diminution de la rente de veuve et l'augmentation de la rente d'orphelin-e. A terme, je crois qu'il est souhaitable de considérer que les femmes soient autonomes financièrement. Le mariage n'est pas une assurance-vie. En revanche, lorsqu'un-e enfant perd un parent, j'estime que c'est la responsabilité de l'Etat d'aider financièrement le parent survivant. Ce sont pour moi des positions d'avenir.

Selon l'ancienne conseillère fédérale

«Il s'agit avant tout d'une révision idéologique»

Que pensez-vous du système de retraite suisse ?

En Suisse, il y a cohabitation du système de répartition et du système de capitalisation. Je crois qu'il s'agit là d'une bonne chose qui permet la combinaison des avantages des deux, cela contribue à stabiliser les deux piliers. Mais la combinaison des deux systèmes ne doit pas être déséquilibrée. Le socle en est constitué par l'AVS, et ce socle doit être suffisamment élevé pour répondre aux besoins de la population. A l'origine, et cela est inscrit dans la Constitution, les prestations complémentaires n'ont été créées que pour combler temporairement les lacunes d'une AVS qui à terme devait permettre un revenu décent pour toute la population retraitée. Or, aujourd'hui encore, plus d'un demi-siècle après la création de l'AVS, on ne pourrait envisager de s'en passer. Les personnes qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts, y ont droit. On estime cependant que 30% des gens qui auraient besoin de ces prestations complémentaires n'en font pas la demande, parce qu'ils en ignorent l'existence, par pudeur, ou encore, parce qu'ils craignent que l'Etat s'immisce dans leur vie privée. Cela signifie que la lutte contre la pauvreté des personnes âgées n'est pas encore gagnée… Et que la 11ème révision de l'AVS ne nous rapproche pas de ce but. Au contraire! Et c'est bien pour garder le cap qu'il faut voter contre elle, et pour la possibilité de recourir à la TVA afin d'assurer le financement de l'AVS et l'AI.

«Nous vivons dans un climat où la droite fait planer des perspectives sombres et alarmistes pour faire passer des réformes qui vont unilatéralement dans le sens d'une réduction des prestations. Ce catastrophisme est savamment orchestré pour propager la réduction du rôle de l'Etat. Ce n'est même pas par soucis d'économie qu'on propose toutes ces mesures, il s'agit avant tout d'une révision idéologique. En même temps, on jette le discrédit sur la politique en général et sur les solidarités nécessaires. J'ai le sentiment que si nous avions accordé crédit aux mêmes arguments en 1948, l'AVS n'aurait jamais vu le jour. A l'époque, nous avions autant de raisons qu'aujourd'hui de penser que l'évolution démographique pouvait poser problème à court ou moyen terme. Or, nous avons eu la preuve répétée, dernièrement encore avec l'excédent de 2 milliards en 2003 - alors que les pronostics étaient de plus d'un milliard de déficit - que le système de l'AVS est remarquablement stable. L'AVS est non seulement stable comme assurance, mais elle contribue à stabiliser la société; sur le plan social en contribuant à éradiquer la pauvreté chez les personnes âgées, mais aussi au niveau conjoncturel en permettant à ces dernières de consommer. Elle a même, vraisemblablement, facilité la bonne entente entre les générations, en libérant les enfants des obligations matérielles envers leurs parents. Il faut prendre soin de notre AVS. Les réformes ne doivent pas céder à la panique, mais répondre aux possibilités et aux besoins nouveaux de la société.»

AMD ET EJR